

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

Délibération : **N° 2020-01- 5**
 OBJET : **BAIL MAISON PAROISSIALE**
 Nomenclature : **3.5.11**

En exercice : 29 membres

Présents : 21

Pouvoirs : 8

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2020 01 05 -
ANNEXE Bail maison
paroissiale.pdf

Le vingt-sept janvier deux mille vingt, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt janvier deux mille vingt, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Considérant le bail signé en date du 18 décembre 2013 d'une durée de 3 années reconductible une fois ayant expiré au 1^{er} janvier 2020,

Considérant le projet de bail annexé à la présente délibération,

Considérant la présentation faite en commission Ressources le 14 janvier 2020,

Il convient de signer un nouveau bail avec le Diocèse de Nantes pour le bien situé 4 place de l'Eglise correspondant à :

Local divers au rez-de-chaussée du bâtiment de la maison paroissiale
 Composé de six pièces desservies par un dégagement et dont les surfaces sont respectivement de 14 m², 20 m², 18 m², 14 m², 7,5 m² et 16 m².
 Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AS	140	PL DE L EGLISE	00 ha 22 a 02ca

Le bail est conclu pour une durée de six ans, reconductible tacitement, moyennant une redevance annuelle de deux mille quatre cents euros (2 400,00 EUR) y compris les charges.

La redevance sera révisée automatiquement chaque année à la date anniversaire du présent bail en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20200127-2020-01-5-DE
 Date de télétransmission : 28/01/2020
 Date de réception préfecture : 28/01/2020

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'AUTORISER M. Le Maire à conclure un nouveau bail avec le Diocèse de Nantes pour le bien situé 4 place de l'Eglise,
- DE FIXER le montant de la redevance à 2 400 euros par an, charges comprises, révisable suivant les modalités définies dans le bail en annexe de la délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 27 janvier 2020
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200127-2020-01-5-DE
Date de télétransmission : 28/01/2020
Date de réception préfecture : 28/01/2020